



Comment réduire des intérêts

Par **cris25**, le **11/02/2014** à **18:56**

Bonjour,

J'ai une dette à recouvrer datant de 1995 de 2286,74 E des Intérêts échus au 19/12/13 de 3339,43 plus des frais, il y a eu 2029,03 réglé par mes parents à ce jour et il me reste encore un solde de 3875,88. J'ai un dossier de surendettement mais cette créance n'a pas été mise dedans car c'était quand j'étais mineur et mes parents ne me l'ont pas dit. C'est une créance due à un particulier par décision du tribunal et l'huissier est venu aujourd'hui m'apporter une relance car mes parents ont arrêté de payer en mars 2013. En fait sur la dette elle-même, il n'y a plus que 255,71 E dû. Peut on arriver à une suppression ou un arrêt des intérêts? Je suis allée aujourd'hui donner 20 E à l'huissier mais à ce rythme je ne peux rembourser que les intérêts.

Peut on rattacher cette dette à mon dossier de surendettement?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]